



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des institutions, de l'agriculture
et des forêts DIAF
Direktion der Institutionen und der Land-
und Forstwirtschaft ILFD

Ruelle de Notre-Dame 2, Case postale, 1701 Fribourg

T +41 26 305 22 05
www.fr.ch/diaf

*Seules les paroles prononcées font foi !
Es gilt das gesprochene Wort !*

Conférence de presse – votation cantonale du 30 novembre : initiative cantonale « Pour un salaire minimum »

Medienkonferenz – kantonale Abstimmung vom 30. November: « Initiative für einen Mindestlohn »

Fribourg, le 27 octobre 2025 / Freiburg, den. 27 Oktober 2025

Allocution de M. le Conseiller d'Etat Didier Castella, directeur IAF

*« La meilleure solution : le moins d'Etat possible ! et c'est un conseiller...
d'Etat qui vous le dit ! »*

Mesdames, Messieurs,

Sehr geehrte Damen und Herren

« Formation professionnelle » :

La formation professionnelle est une tâche qui relève de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail.

Ces trois partenaires œuvrent conjointement au maintien de la formation professionnelle à un niveau élevé. Ils veillent en outre à proposer une offre suffisante de places d'apprentissage et de filières de formation en Suisse.

Die Sozialpartner – das heisst die Berufsorganisationen und Unternehmen – sind wichtige Akteure.

Denn sie unterstützen die Ausbildungen finanziell und beteiligen sich an ihrer Organisation. Ihnen einen Mindestlohn vorzuschreiben, würde dem Dialog und der Arbeit schaden, die heute gemeinsam mit allen Akteuren geleistet wird.

Sans oublier que l'introduction d'un salaire minimum augmente le risque de suppression de postes formatifs.

Les PME, particulièrement dans les secteurs à faibles marges, pourraient être contraintes de réduire ou supprimer des postes d'apprentissage ou de stage pour compenser la hausse des coûts salariaux.

Le salaire minimum fragilise la formation professionnelle, cette fameuse formation duale qui fait la fierté de toute la Suisse, son plein emploi et une offre particulièrement intéressante pour les entreprises comme pour les jeunes qui arrivent sur le marché du travail.

D'autre part, un salaire minimum généralisé crée une regrettable incitation à ne pas se former pour de nombreux jeunes : pourquoi choisir une formation exigeante si un emploi non qualifié est quasiment rémunéré au même niveau ?

Comme les salaires d'apprentissage sont bien en dessous du seuil fixé, la voie de l'apprentissage perd de son attractivité.

Le système de formation dual s'affaiblit et nos PME risquent de manquer de main-d'œuvre qualifiée – une évolution qui, à long terme, ne profite à personne, ni aux jeunes, ni aux entreprises et encore moins à l'Etat.

« Primaute sur le partenariat social »

Paradoxalement, l'application d'un salaire minimum de 23 francs de l'heure à toutes les personnes salariées de plus de 18 ans risque notamment d'entraver l'insertion professionnelle des jeunes et des personnes peu formées.

En outre, l'initiative intervient directement dans le partenariat social, en accordant au salaire minimum légal la primauté sur les conventions collectives de travail.

Le Conseil d'Etat estime que cette proposition est de nature à affaiblir le partenariat social, qui constitue l'un des piliers du monde du travail et de la forte paix sociale qui nous connaissons dans notre pays.

Gardons nos points forts, ceux que tout le monde nous envie.

Les interventions de l'État mettent en péril le système des négociations salariales entre patronat et syndicats. Les conventions collectives de travail (CCT), conclues entre partenaires sociaux, garantissent la stabilité et le bon fonctionnement du marché du travail. Avec un salaire minimum imposé par l'État, ce partenariat social perd de son importance, le dialogue est entravé et la stabilité sociale compromise, avec de lourdes conséquences pour les employé·e·s comme pour les entreprises et nuit à la paix social.

Par rapport à l'introduction d'un salaire minimum légal, le Conseil d'Etat souhaite rappeler que le système de fixation des salaires est basé sur les principes des libertés contractuelle, économique et syndicale. Le partenariat social repose sur une régulation essentiellement privée des conditions de salaire et de travail, par les biais notamment des CCT, alors que l'intervention de l'Etat est limitée.

Le partenariat social dans le canton de Fribourg présente plusieurs avantages majeurs, tant pour les employeurs que pour les employés, et contribue à la stabilité économique et sociale du canton.

Voici les principaux bénéfices :

1. Stabilité et paix du travail

Les conventions collectives de travail (CCT) négociées entre partenaires sociaux garantissent une paix du travail pendant leur durée de validité.

Cela évite les conflits sociaux et les grèves, favorisant un climat serein pour les entreprises comme pour les travailleurs.

2. Conditions de travail adaptées

Le partenariat social permet de négocier des conditions spécifiques à chaque branche ou région, mieux adaptées aux réalités économiques locales.

Cela offre une flexibilité que la centralisation au niveau de la législation nationale ne pourrait pas toujours garantir.

3. Renforcement de la cohésion sociale

Des initiatives comme le Programme d'intégration cantonal (PIC) ou les projets soutenus par des associations (ex. ParMi) montrent que le partenariat social favorise l'inclusion, la participation citoyenne et le vivre-ensemble.

4. Soutien à la formation et à l'emploi

Les partenaires sociaux collaborent pour encourager la formation professionnelle, améliorer l'accès à l'emploi et soutenir les jeunes, les migrants ou les personnes en réinsertion.

Cela contribue à une main-d'œuvre qualifiée et intégrée dans le tissu économique local.

5. Dialogue constructif et durable

Le partenariat social repose sur le dialogue entre syndicats, employeurs et autorités, ce qui permet de trouver des compromis équilibrés.

Ce modèle est reconnu comme un pilier de la culture économique suisse.

Finalement, le salaire minimum crée davantage de bureaucratie.

Un salaire minimum ne se limite pas à augmenter les charges : il entraîne aussi de nouvelles obligations. Les contrôles et démarches administratives supplémentaires entraînent un accroissement de la bureaucratie.

Pour de nombreuses PME, il devient plus difficile de se concentrer sur leur véritable mission qui est, je le rappelle : créer de la valeur économique et sociale grâce à leur engagement, leur créativité et leur savoir-faire.

Enfin, ne suivons pas le modèle français avec un SMIC qui devient la référence en matière de nivellation par le bas des salaires.

Vous l'avez compris, cette initiative va trop loin et conduit vers davantage de contrôle étatique. Un salaire minimum aussi élevé placerait Fribourg en tête du classement national, juste derrière Genève, avec des conséquences majeures pour notre économie.

Anstelle eines starren, vom Staat auferlegten Modells brauchen wir branchenspezifische und auf unsere Region zugeschnittene Lösungen, die faire Bedingungen gewährleisten und die Sozialpartnerschaft stärken.

Genau hier muss gehandelt werden – und nicht mit einem starren staatlichen Modell.

« Il est inacceptable que des Fribourgeois se lèvent tôt, travaillent toute la journée, rentrent tard, mais n'arrivent pas à payer leurs factures, faire leurs courses ou offrir des loisirs à leurs enfants. » - oui, je rejoins le comité du oui, mais non le salaire minimum n'est pas la solution.

Travaillons ensemble avec tous les partenaires pour une recette bien helvétique qui a fait ses preuves.